

L'an deux mille dix-huit, le cinq Mars à 20 h 30, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Madame le Maire, Catherine BARTHELET.

Etaient présents		
BARTHELET Catherine	CUSINATO Françoise	POUZOL Michel
AIROLDI Michel	FUMEY Françoise	RACLE Olivier
BÉLOT François	GHARBI Stéphanie	RICLOUX Benoît
CLAIRONNE-MOUYOKI Alexandra	MOUREY Martine	VARCHON Daniel
Etaient absents excusés		
GIACOMINI Sébastien	a donné procuration à	GHARBI Stéphanie
THEVENOT Marie-Christine	a donné procuration à	CLAIRONNE-MOUYOKI Alex.
MOULIN Cyril		

Monsieur Michel POUZOL a été désigné comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20 h 30

Délibérations

01 – Convention ANCV – Programme Bourse Solidarité Vacances

La convention « Programme Bourse Solidarité Vacances » avec l'ANCV (Agence Nationale pour les Chèques Vacances) est arrivée à son terme le 31 décembre 2017.

Cette convention a pour objet de définir les engagements entre la Commune et l'ANCV dans le cadre d'un partenariat instauré pour accéder au programme Bourse Solidarité Vacances.

Ce programme a pour objectif de collecter et de mettre à disposition de la Commune des offres de qualité, portant sur le transport et l'accueil dans des structures de vacances et des offres de loisirs, pour favoriser le départ en vacances et l'accès aux loisirs de publics en difficulté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le renouvellement de cette convention et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

Les élus du CCAS prévoient une information à la population en mars pour rappeler ce dispositif.

02 – ECLAIRAGE PUBLIC – Diminution des horaires de l'éclairage public – mise en place

CONSIDERANT qu'une mesure d'extinction de l'éclairage public pendant une plage horaire peu fréquentée par la population permettrait :

- De réaliser des économies d'énergies conformément aux textes suscités,
- D'augmenter la durée de vie des matériels et d'en réduire la maintenance,
- De préserver la santé humaine des habitants par le respect des cycles « jour-nuit »,
- De limiter la pollution lumineuse préjudiciable aux activités d'observation du ciel étoilé à vocation scientifique ou de loisirs,
- De préserver la biodiversité, notamment en supprimant les nuisances à la faune nocturne,

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur les modifications des horaires d'éclairage public, en s'appuyant sur le vote favorable de la commission environnement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 2 Mai 2018, l'éclairage public sera éteint sur l'ensemble du territoire communal du lundi au dimanche, de vingt-trois heures trente minutes à cinq heures du matin.

Un tract d'information sera distribué à la population en avril 2018.

Le Conseil Municipal demande à ce que les économies générées soient publiées après une année d'exercice.

A noter que de légers travaux d'aménagement sont à prévoir (pose de panneaux d'information aux entrées du village, pose de plots lumineux...), ils sont subventionnés par le Grand Besançon.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	13	1	0

03 – ECLAIRAGE PUBLIC – Diminution des horaires de l'éclairage public – Demande d'aide financière

La mise en place de la diminution des horaires de l'éclairage public, nécessite une information des usagers par le biais de panneaux réglementaires, la pose de plots lumineux et peinture réfléchissante.

Daniel Varchon a étudié leurs implantations avec le Conseiller en Energie Partagé (CEP) mis à disposition par le Grand Besançon.

Coût estimatif de cette opération : 1 723 € 54 HT, soit 2 068 € 25 TTC

Le Grand Besançon peut apporter une aide financière à ce projet dans le cadre des fonds « centre village », pour la mise en œuvre de dispositif de sécurité préalable à l'extinction de l'éclairage public.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite l'aide financière de la CAGB selon les données précisées ci-dessus, pour une aide à hauteur de 50 %, soit 861 €77.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

04 – RADARS – Contrat de maintenance

Daniel Varchon explique qu'en suite de l'installation de deux radars sur la commune il y a 3 ans, l'entreprise I-MS services propose un contrat de maintenance, couvrant une assistance téléphonique ou sur place en dernier recours, et une maintenance préventive, incluant la mise à jour des logiciels.

Durée du contrat : 1 an reconductible.

Coût : 300 € HT par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition de contrat et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa mise en place.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

05 – CHANTIERS DEPARTEMENTAUX - Convention

Après explication de Stéphanie Denisot, Madame Le Maire propose de renouveler la convention signée avec les chantiers départementaux pour l'emploi et l'insertion (CDEI) pour divers travaux sur le patrimoine mineur bâti et les espaces verts de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler la convention avec les chantiers départementaux pour l'année 2018, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

06 - HABITAT – Projet habitat public et intergénérationnel

Afin de compléter le projet habitat public et intergénérationnel étudié entre la commune de PELOUSEY et le Grand Besançon Habitat, le Conseil Municipal :

- Valide la désignation des parcelles cédées à GBH
 - Division de la parcelle AD 114 d'une contenance de 1 ha 24 a 19 ca
 - 81 a 83 ca destinés au projet
 - 42 a 36 ca conservés par la commune
 - Division de la parcelle AD 115 d'une contenance de 4 ha 37 a 91 ca
 - 43 a 64 ca destinés au projet
 - 3 ha 94 a 27 ca conservés par la commune
- Valide cette cession à l'euro symbolique
- Valide la rétrocession à la commune de la voirie et des équipements publics par le biais d'une convention
- Autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à la cession et convention de transferts.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

07 – Validation des transferts de charges 2018 – Mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement

Lors de la création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et du transfert de compétences des communes membres vers l'EPCI, une Commission locale d'évaluation des charges transférées (« CLECT ») a été mise en place.

Cette commission s'est réunie le 29 janvier 2018, avant le Conseil communautaire, en vue de proposer la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Le Conseil municipal est invité se prononcer sur cette proposition.

Il apparaît que la seule imputation en fonctionnement de l'attribution de compensation ne permet pas d'assurer la neutralité lorsque les charges transférées comportent un volume de dépenses d'investissement identifié et récurrent.

Ce nouveau dispositif d'Attributions de Compensation d'investissement relève de la procédure dite « de révision libre ». Sa mise en œuvre est ainsi conditionnée à l'adoption de délibérations concordantes du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers et des conseils municipaux des communes intéressées statuant à la majorité simple.

Les communes qui n'approuvent pas le dispositif verront le montant intégral de leur attribution de compensation fixé dans les conditions de droit commun, c'est-à-dire en section de fonctionnement.

Il est proposé de mettre en œuvre le mécanisme d'attribution de compensation d'investissement à compter de l'exercice 2018. Dès lors, il sera effectif pour les charges d'investissement évaluées par la CLECT dans son rapport du 29 janvier 2018 et relatives au transfert de la compétence Eaux Pluviales.

Le Conseil municipal,

VU l'arrêté préfectoral n° 7066 du 23 décembre 2000 portant création de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon à compter du 1^{er} janvier 2001 ;

VU la délibération communautaire du 28 mai 2014 de création de la CLECT complétée par la délibération du 19 janvier 2017 de renouvellement de la CLECT suite à l'extension de périmètre de la communauté d'agglomération ;

VU le rapport n°1 de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 29 janvier 2018 joint en annexe ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le IV de l'article 1609 nonies C du CGI ;

VU l'article 81 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016 ;

Après en délibéré, approuve le principe de mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

08 – AMENAGEMENT DE LA RUE DU TERNE – Demande d'aides financières

En suite à la présentation par Madame Le Maire de l'aménagement de la rue du Terne lors du dernier conseil municipal et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer ces travaux dont le montant HT estimatif est de 353 713 €. Rappel du montant de la Maîtrise d'œuvre : 9 800 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Maitrise d'Œuvre	9 800 €	11 760 €
Travaux	353 713 €	424 456 €
TOTAL	363 513 €	436 216 €

RECETTES	BASE	TAUX	MONTANT
ETAT - DETR Base : MO, Travaux préparatoires, terrassements, voirie et trottoirs	236 551 €	50%	118 276 €
DEPARTEMENT DU DOUBS - Aménagement de sécurité - Amendes de police Base : MO, Travaux préparatoires, terrassements, voirie et signalisation	242 639 €	25%	60 660 €
CAGB - Fonds centre de village Maîtrise d'œuvre	9 800 €	50%	4 900 €
Base : 33 % du reste à charge - voirie et signalisation chemin piétonnier	37 823 €	33%	12 482 €
SYDED Base : Eclairage public	60 530 €	45.2%	27 360 €
Total des aides sollicitées			223 676 €
Fonds propres de la Commune			139 837 €
TVA			72 703 €
Montant TTC des travaux			436 216 €

- sollicite l'aide financière :
 - de l'État dans le cadre de la **DETR**
 - du Département du Doubs pour son programme **d'aménagement de sécurité et d'amendes de police**
 - de la CAGB pour le **fond « centre de village »**
 - du SYDED pour **l'éclairage public**
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

09 – FINANCES – Scène extérieure de la maison de la Noue – Engagement de crédits

Madame le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, permettant d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2017 : 926 278 € (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 231 569 € (926 278 € X 25 %).

Rappel : un engagement de crédits de 30 000 € a été validé lors de la séance du 5 Février 2018 pour des travaux de voirie.

Benoît Ricloux explique le détail des travaux à engager afin d'améliorer dans les meilleurs délais la scène extérieure à la Maison de la Noue (agrandissement léger et reprise du crépi), Madame Le Maire propose :

- d'engager les travaux :
 - ID 2138 Autres constructions - opération 203 salles communales 3 000 € 00
- d'inscrire cette somme au budget primitif communal 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte cet engagement de crédits, qui sera inscrit au budget communal 2018.

Vote	Pour	Contre	Abstention
	14	0	0

Compte de gestion et compte administratif 2017 – COMMUNE et LOCAUX COMMERCIAUX

Les comptes de gestion 2017, documents fournis par la Direction Générale des Finances n'étant pas disponibles à ce jour, leur validation est reportée à la séance du 26 Mars prochain. Il en est de même pour les comptes administratifs, qui doivent être votés après les comptes de gestion.

Daniel Varchon en présente cependant les conclusions aux conseillers qui n'émettent pas de remarques particulières.

Présentation des budgets primitifs 2018 COMMUNE et LOCAUX COMMERCIAUX

Daniel Varchon présente le travail du comité consultatif des finances qui a préparé ces budgets.

Le maire rappelle que les changements apportés seront présentés aux conseillers à l'occasion du prochain conseil municipal (devis en attente à ce jour...).

La présentation du budget primitif n'appelle pas de remarques particulières de la part des conseillers.

Note de présentation des finances communales 2017-2018 (données en euros)

Budget Communal

Nomenclature	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
	FONCTIONNEMENT			
Dépenses				
11	Dépenses générales	318 000	243 988	321 727
12	Dépenses de personnel	220 061	209 300	234 335
65	Charges gestion courante	56 257	53 237	56 757
66	Intérêts de la dette	26 000	25 980	23 300
67	Dépenses exceptionnelles	1 000		1 000
23	Virement section investissement	399 958		444 910
678	Disponible	241 418		167 537
	Autres	16 510	13 748	18 360
	Total	1 279 204	546 253	1 267 926
Recettes				
002	Excédents reportés	606 706		597 858
70	Produits de service	38 810	64 815	37 518
73	Impôts et taxes	451 042	484 078	452 000
74	Dotations et participations	169 342	187 795	164 350
75	Produits de gestion courante	15 000	18 445	15 000
77	Recettes exceptionnelles	454	814	1 200
	Total	1 281 354	755 947	1 267 926
	INVESTISSEMENT			
Dépenses				
001	Solde d'exécution	18 461		73 899
21	Matériel, Travaux....	593 879	313 338	827 464
16	Remboursement capital dette	83 425	83 163	85 880
41	Intégrations ; immobilisations	26 030	1 110	
	Total	721 795	397 611	987 243
Recettes				
41	Opérations d'ordre...	41 540	14 470	38 281
10222	FCTVA	47 267	32 268	106 900
10226	Taxe Aménagement	10 000	24 372	20 000
13	Subventions	74 960	122 993	158 610
21	Virement section fonctionnement	399 958		444 910
1068	Excédents fonctionnement	148 070	148 070	218 542
	Total	721 795	342 173	987 243

En ce qui concerne le fonctionnement nous pouvons simplement constater une grande continuité dans nos dépenses et nos recettes. On note même une légère diminution du budget total malgré une augmentation de l'investissement (chapitre 23), cela montre que les dépenses de fonctionnement sont maîtrisées.

En ce qui concerne l'investissement, une part importante des dépenses prévues en 2017 a été réalisée, seules les opérations prévues pour l'accessibilité de la salle Saint-Martin et le projet de la rue du Terne ont été reportées en 2018, elles sont donc programmées en 2018. Une somme importante est affectée aux travaux de voirie (264 000 € en 2018) pour porter plusieurs améliorations et réfections de nos routes communales. Notons que ces investissements importants seront réalisés sans nouvel emprunt.

Budget Locaux Commerciaux

Nomenclature	Désignation	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget 2018
	FONCTIONNEMENT			
Dépenses				
11	Dépenses générales	1 603	424	1 167
042/6811	Opération d'ordre	7 921	7 920	7 921
658	Gestion courante	5		5
	Total	9 529	8 344	9 093
Recettes				
002	Excédents reportés	1 619		1 183
042/777	Opération d'ordre	710	709	710
752	Revenus d'immeubles	7 200	7 200	7 200
	Total	9 529	7 909	9 093
	INVESTISSEMENT			
Dépenses				
40/139	Opération d'ordre	710	709	710
165	Dépôts de caution	1 200		1 200
2135	Immobilisation	21 639		22 850
21	Travaux (climatisation)			6000
	Total	23 549	709	30 760
Recettes				
001	Excédents reportés	14 428		21 639
40	Amortissement	7 921	7 920	7 921
165	Dépôts de caution	1 200		1 200
	Total	23 549	7 920	30 760

Les locaux commerciaux étant récents, les dépenses ont été quasiment nulles au cours des dernières années, une réserve a donc pu être constituée qui augmente régulièrement avec les loyers reçus. Cette année, à la demande des locataires, nous pouvons envisager une amélioration des locaux avec l'installation d'une climatisation. Une étude de faisabilité concernant le devenir des locaux vacants de la mairie est également inscrite au budget.

Questions diverses - dates à retenir

Mme le Maire relate la rencontre qu'elle a eue avec Daniel Varchon, les services de la DREAL qui ont porté les travaux de contournement de Miserey-Salines, le service du département (STA) et les services du Grand Besançon dans le cadre de l'aide aux communes au sujet de l'incidence de la forte augmentation de la circulation sur les rues des Vignes et du Chêne Bénit et présente :

- L'analyse de vitesse : elle est dans l'ensemble correcte mais pas totalement respectée, la moitié des automobilistes roulent à 50 km/h et en dessous et une bonne partie dépassent légèrement.
- L'analyse de la fréquentation qui n'arrête pas d'évoluer : les chiffres du radar pédagogique sont parlants : janvier 2015 : 8400 véhicules par mois, janvier 2018 : 35 100 véhicules par mois pour la rue du Chêne Bénit. Le phénomène de moindre ampleur est ressenti sur la rue des Vignes également.
- Les problèmes rencontrés actuellement sur la route dégradée qui nécessitent une nouvelle reprise (les rues n'étant pas calibrées pour ce flux de voitures) : à minima, à court terme, il faudra reprendre les accotements dans le bas de la rue du Chêne Bénit et le tronçon très dégradé de la rue des Vignes. A moyen terme, il faut reprendre les enrobés sur les parties actuellement en bicouche ou non restaurées de la rue du Chêne Bénit et restaurer la rue des vignes.
- Plusieurs rencontres récentes ont permis de mesurer le mécontentement des riverains qui a grandi récemment : une pétition signée par quasiment tous les habitants de la rue a été déposée en mairie lors d'une rencontre ce jour avec Pascal Durand qui s'est fait le porte-parole des riverains.

- Autres éléments de contexte : présence de l'autoroute à proximité qui impacte déjà lourdement les deux rues en nuisance sonore, deux nouveaux accidents sans gravité sur cette route qui engagent la responsabilité de la commune sur ses obligations de maintenir en état les routes ouvertes à la circulation, l'absence de trottoirs rue des Vignes et l'étroitesse de cette rue, le STA va améliorer les accotements de la départementale entre Miserey-Salines et le nouveau rond-point près du pont de l'autoroute, la commune n'est pas propriétaire de la première portion de route vers le pont de l'autoroute...

Plusieurs scénarii ont été proposés à l'issue de ces rencontres :

- Mettre en œuvre une stratégie d'évitement sur la rue du Chêne Bénit par le biais d'écluses et de plateaux surélevés avec les contraintes que cela représente : on ne peut pas être sûr que cela fonctionne, on impose des contraintes de bruit supplémentaires aux riverains et on est obligé d'investir lourdement : premier devis 100 000 € pour 3 passages surélevés et 2 écluses. Les relevés du radar montrent que les déplacements sont pendulaires et nous permettent de penser que les écluses seront inefficaces dans ce cas.
- Sécuriser la circulation sur la rue des Vignes : cela semble difficilement envisageable car les travaux seraient conséquents : largeur de chaussée à reprendre avec talus de part et d'autre, terrains à acquérir, linéaire important... Ces travaux n'ont pas été chiffrés mais seront forcément onéreux.
- Transformer la rue des Vignes en voie verte : travaux limités à la pose d'une barrière et permettre le passage des camions de collecte des déchets, des engins agricoles et forestiers... La reprise de la chaussée ne se ferait que sur la partie dégradée pour permettre la circulation des engins autorisés.
- Fermer la rue du Chêne Bénit tout en bas de la rue vers la ferme. Cela permettrait de porter uniquement des travaux légers sur la voirie et répondrait aux attentes des riverains qui devraient eux aussi remonter la rue et emprunter la départementale. Le report de circulation n'impacterait pas d'autres rues ou riverains, il se ferait uniquement sur la départementale.
- Les solutions intermédiaires ont été écartées car non réalistes ; exemple limiter à 30 km/h sans installer de ralentisseur, interdire la rue sauf aux riverains nécessiterait un contrôle que la gendarmerie n'a pas le temps de venir effectuer au quotidien...

Après avoir étudié et discuté des différentes solutions à mettre en œuvre, le conseil municipal demande que le maire s'assure de la faisabilité technique (où poser les barrières ?), rencontre l'agriculteur qui serait le plus impacté au quotidien par cette décision, vérifie le volet juridique (arrêté à prendre, enquête publique, etc.). En fonction du résultat de ces informations, qui devront être collectées pour le prochain conseil municipal, il pourrait être envisagé un test de fermeture sur plusieurs mois avec une réunion publique au démarrage, la mise à disposition d'un registre au public avec évaluation des remarques. Cela permettrait de mesurer concrètement l'impact pour tous les habitants.

Devant l'heure tardive, il est décidé de reporter les autres points à aborder en information au prochain conseil.

AGENDA

Agenda des élus

- Tous les mercredis – 17 h / 19 h – Comité Consultatif Urbanisme
- Tous les lundis – 18 h 00 – Municipalité

Événements futurs

- Samedi 10 Mars 2018 – Soirée cabaret – Maison de la Noue
- Samedi 31 Mars 2018 – Course cycliste – Pelousey CIC Classique
- Vendredi 27 avril 2018 – Théâtre – Les Puloizeaux – Salle Saint-Martin
- Dimanche 29 Avril 2018 – Vide grenier – Cap Mozzagrogna – Maison de la Noue

Prochains Conseils Municipaux

- Lundi 26 Mars 2018

Fin de la séance à 00 h 20